

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie  
Direction de la Culture

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI**

**OBJET : Avenant à la convention de partenariat entre le Conseil départemental - Musée Départemental Arles Antique (MDAA) et le Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) dans le cadre du programme de formation Mosaïkon.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

- l'approbation d'un avenant à la convention de partenariat entre le Conseil départemental - Musée Départemental Arles Antique (MDAA) et le Centre Interdisciplinaire de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP) dans le cadre d'un programme de formation ;
- l'autorisation pour Madame la Présidente ou son représentant à signer cet avenant, dont le projet est joint au présent rapport.

La Fondation Getty, institution culturelle et philanthropique américaine située à Los Angeles, mène depuis 2008 le programme Mosaïkon destiné à former des techniciens dans les pays méditerranéens.

La fondation a sollicité le Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CICRP) pour réaliser, en partenariat avec le Musée Départemental Arles Antique et son atelier de restauration de mosaïques, un programme destiné à la formation de professionnels du bassin méditerranéen spécialisés dans la conservation, la restauration et la présentation de mosaïques antiques.

Une convention de partenariat approuvée par délibération n°172 du 28 septembre 2012 ainsi que les avenants votés par les délibérations n°70 du 27 juin 2014, n°80 du 25 mars 2016 et n°74 du 15 septembre 2017 fixent les modalités de ce partenariat.

Au vu de l'état d'avancement du Projet Mosaïkon, il est proposé à la Commission Permanente de valider le présent projet d'avenant comportant des ajustements liés à la prolongation de la mission initiale par l'organisation de formation des stagiaires en Algérie.

Le coût de cette nouvelle mission sera pris en charge par le CICRP et le travail des agents du MDAA devrait être valorisé à hauteur de 20 063,40 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL